

REVALORISATION DE LA FILIÈRE JUDICIAIRE POUR TOUS OU ILLUSION ?



scsi-pn.fr

juin 2021



Gérald DARMANIN
@GDarmanin

✓ Engagement tenu ! Nous revalorisons de manière inédite la filière investigation de la @PoliceNationale :
👉 Un policier qui voudra exercer les responsabilités d'officier de police judiciaire sera mieux indemnisé avec une prime de 1296€ par an (soit +216€ sur l'année).*



Police nationale et 2 autres personnes

Tweet du 31 mai 2021

* SAUF pour les officiers de police, qui continueront à ne toucher aucune prime valorisant leur qualité d'OPJ...

La crise d'attractivité qui frappe les services d'investigation concerne l'ensemble des corps de la police nationale. Les cadres officiers et commissaires sont pourtant une fois de plus les oubliés des mesures de revalorisation de la prime OPJ qui ne concerne que les agents du CEA.

Au-delà, un véritable travail sur les nomenclatures est nécessaire pour donner des perspectives de carrière dans la filière judiciaire au sein de notre administration, en plus de l'indispensable simplification de la procédure que nous mettons en avant.

LE SCSI REVENDIQUE LA PARITÉ POLICE/GENDARMERIE

Comme nous le rappelions en décembre 2020, les officiers de la gendarmerie nationale perçoivent une prime de 108 € correspondant à leur qualité d'OPJ et une autre pour ceux qui exercent des missions judiciaires, majorée pour ceux qui sont affectés en communauté de brigades ou en BT. Avec la revalorisation annoncée, le différentiel de rémunération entre un officier de gendarmerie et un officier de police au titre de leurs missions judiciaires va dépasser 200 € mensuels !

Comment justifier une telle différence de traitement alors que la police prend en charge 65 % de la délinquance générale et 80 % de la criminalité organisée ?

REDONNER DU SENS À L'ENQUÊTE EN SIMPLIFIANT LA PROCÉDURE

Les policiers exerçant en judiciaire ont certes besoin de reconnaissance financière mais aspirent surtout à retrouver le sens du métier d'enquêteur ! Trop de temps est perdu au quotidien du fait d'un formalisme procédural excessivement lourd qui empiète sur le cœur des investigations...

Une refonte complète du CPP doit être envisagée à moyen terme. Il est par ailleurs nécessaire d'éviter toute nouvelle complexification comme celles que risque d'introduire le projet de loi Justice. Dès aujourd'hui, l'ensemble des leviers qui permettront de gagner du temps et de simplifier le travail des policiers, gendarmes et magistrats doivent être actionnés. Le SCSI agit en ce sens en intervenant auprès des ministères de l'Intérieur, de la Justice et des parlementaires à l'Assemblée nationale comme au Sénat.